CHAPITRE 1

OREN 301 – RECONNAÎTRE L'OBJECTIF DES GROUPES DE SERVICE AU CANADA

INSTRUCTION COMMUNE

ÉTOILE ARGENT

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 1

OCOM M301.01 – DISCUTER DES GROUPES DE SERVICE COMMUNAUTAIRE

Durée totale :	30 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans l'A-CR-CCP-703/PG-002, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

Rechercher les groupes de service communautaire locaux, en mettant l'accent sur les groupes que les corps de cadets peuvent avoir aidé dans le cadre des OREN 102 (Effectuer un service communautaire, A-CR-CCP-701/PF-002, *Cadets royaux de l'Armée canadienne – Guides pédagogiques de l'étoile verte*, chapitre 2), OREN 202 (Effectuer un service communautaire, A-CR-CCP-702/PF-002, *Cadets royaux de l'Armée canadienne – Guides pédagogiques de l'étoile rouge*, chapitre 2) et OREN 303 (Effectuer un service communautaire, chapitre 2). Ces OREN comprennent les renseignements généraux concernant la Légion royale canadienne, le Lions Club, le Rotary Club, le Kiwanis Club, Centraide Canada et les Clubs Garçons et Filles du Canada. Des recherches devraient être menées sur d'autres groupes présents dans la communauté et ne devraient pas être limitées aux organisations nationales ou internationales, mais elles devraient aussi comprendre des programmes ou des organisations locales comme les programmes de petits déjeuners dans les écoles, des refuges pour les sans-abris, des soupes populaires, des banques d'alimentation et des abris pour animaux.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

Inciter les cadets la semaine précédant la leçon à réfléchir sur leur expérience dans le cadre des OREN 102 (Effectuer un service communautaire, A-CR-CCP-701/PF-002, chapitre 2), OREN 202 (Effectuer un service communautaire, A-CR-CCP-702/PF-002, chapitre 2) et OREN 303 (Effectuer un service communautaire, chapitre 2) et de tout service communautaire qu'ils peuvent avoir effectué dans un autre contexte que celui des cadets. Les cadets doivent réfléchir à la façon dont leur service communautaire leur fait se sentir par rapport à eux-mêmes et par rapport à leur communauté. Aucun rapport écrit n'est requis.

APPROCHE

La discussion de groupe a été choisie pour le PE 1, parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances et leurs expériences sur les groupes de service communautaire. Cela aide à établir de bons rapports en permettant à l'instructeur d'évaluer les réponses des cadets d'une façon non menaçante tout en aidant à approfondir leurs idées. Une discussion de groupe aide aussi les cadets à améliorer leurs aptitudes à écouter et à se développer en tant que membres d'une équipe.

L'exposé interactif a été choisi pour les PE 2 et 3 afin de donner un aperçu des groupes de service communautaire.

INTRODUCTION

RÉVISION

S.O.

OBJECTIFS

À la fin de la présente leçon, le cadet devra avoir discuté des groupes de service communautaire.

IMPORTANCE

Il est important que les cadets comprennent les groupes de service communautaire : l'aspect sur lequel ils mettent l'accent, leur sphère d'influence et leur objectif. La mission du programme des cadets inclut : « inculquer les connaissances nécessaires pour relever les défis d'une société moderne grâce à un programme communautaire dynamique. » La vision indique qu'on vise à « les préparer à devenir les chefs de demain. » Le premier but du programme des cadets est de « développer chez les jeunes les qualités de civisme et de leadership. » L'Ordonnance sur l'administration et l'instruction des cadets (OAIC) 11-03, *Mandat du programme des cadets*, stipule que : « Grâce à leur participation active, les cadets exercent une influence positive sur les collectivités locales et contribuent à leur force et à leur vitalité. » C'est grâce à leur compréhension des groupes de service communautaire et à leur participation à ceux-ci que les cadets peuvent réaliser la mission, la vision et le premier but du programme des cadets.

Point d'enseignement 1 **Discuter des groupes de service communautaire**

Durée : 10 min Méthode : Discussion de groupe

CONNAISSANCES PRÉALABLES

Au cours des deux premières années de leur instruction, les cadets doivent effectuer un minimum de deux jours de service communautaire. Selon les activités qu'ils auront exercées, les cadets pourraient avoir pris part à un ou plusieurs groupes de services communautaires.

Utiliser les définitions suivantes pour aider les cadets s'ils ont de la difficulté à créer leur propre définition du service communautaire.

OCOM M202.01 (Effectuer un service communautaire, A-CR-CCP-702/PF-002, chapitre 2).

Le service communautaire est défini comme étant les activités qui aident les cadets à développer les qualités de civisme. La participation active des cadets à ces activités aura des retombées positives sur les communautés locales, ce qui contribuera à la force et à la vitalité de la communauté.

DISCUSSION DE GROUPE

CONSEILS POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS OU ANIMER UNE DISCUSSION

- Établir les règles de base de la discussion, p. ex. : tout le monde doit écouter respectueusement; ne pas interrompre; une seule personne parle à la fois; ne pas rire des idées des autres; vous pouvez être en désaccord avec les idées, mais pas avec la personne; essayez de comprendre les autres, de la même façon que vous espérez qu'ils vous comprennent, etc.
- Asseoir le groupe dans un cercle et s'assurer que tous les cadets peuvent se voir mutuellement.
- Poser des questions qui incitent à la réflexion; en d'autres mots, éviter les questions à répondre par oui ou par non.
- Gérer le temps en veillant à ce que les cadets ne débordent pas du sujet.
- Écouter et répondre de façon à exprimer que le cadet a été entendu et compris. Par exemple, paraphraser les idées des cadets.
- Accorder suffisamment de temps aux cadets pour répondre aux questions.
- S'assurer que chaque cadet a la possibilité de participer. Une solution est de circuler dans le groupe et de demander à chaque cadet de donner une brève réponse à la question. Permettre aux cadets de passer leur tour, s'ils le souhaitent.
- Préparer des questions supplémentaires à l'avance.

QUESTIONS SUGGÉRÉES

Q1. De quels types de groupe de service communautaire avez-vous entendu parler, quels groupes connaissez-vous?

Q2. Identifier le but de ces groupes.

Q3. Quelle est votre définition d'un groupe de service communautaire, d'après la discussion à laquelle vous avez pris part?

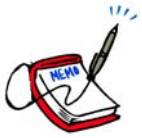

Toutes les réponses doivent être écrites sur le tableau blanc ou le tableau de papier.

D'autres questions et réponses seront soulevées au cours de la discussion de groupe. La discussion de groupe ne doit pas se limiter uniquement aux questions suggérées.

Renforcer les réponses proposées et les commentaires formulés pendant la discussion de groupe, en s'assurant que tous les aspects du point d'enseignement ont été couverts.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

L'élaboration d'une définition des groupes de service communautaire servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

Point d'enseignement 2 **Discuter des rôles des groupes de service communautaire**

Durée : 5 min Méthode : Exposé interactif

Chaque fois que c'est possible, recourir à la discussion et à la définition par un remue-méninges du PE 1 du présent PE.

RÔLES DES GROUPES DE SERVICE COMMUNAUTAIRE

Les rôles des groupes de service communautaire sont très diversifiés; toutefois, ils ont ceci de commun : ils permettent de répondre à un besoin ou à une série de besoins au sein de la communauté.

Offrir un service communautaire

Le rôle principal des groupes de service communautaire est de répondre à un besoin ou à une série de besoins au sein de la communauté. Des citoyens donnent de l'argent et des biens, et se portent volontaires pour aider les autres, ce qui aide à créer un sentiment de communauté entre ceux qui aident et ceux qui sont aidés.

Former de meilleurs citoyens

Grâce à une participation active au sein de la communauté, les gens acquièrent un sentiment de responsabilisation qui permet de développer une attitude positive envers leur communauté et le rôle qu'ils jouent dans cette communauté. Ils deviennent alors de meilleurs citoyens. Certains groupes font activement la promotion du civisme comme l'un de leurs buts.

Développer un sentiment de responsabilisation et d'acceptation

Par leur travail, les groupes de service communautaire créent un sentiment de responsabilisation et d'acceptation. Les citoyens qui sont engagés activement et s'investissent au sein de leur communauté développent un sentiment de responsabilisation et d'acceptation. Ceux qui bénéficient de l'aide d'un groupe de service communautaire sont témoins des efforts que l'on fait pour eux et développent ainsi un sentiment de responsabilisation et d'acceptation; ils sentent qu'ils sont des membres importants de la communauté. Il arrive souvent qu'à leur tour, ils offrent leur aide à la communauté lorsque c'est possible.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2

QUESTIONS

Q1. Quels sont les rôles des groupes de service communautaire?

Q2. Quel est le rôle principal des groupes de service communautaire?

Q3. De quelle façon un sentiment de responsabilisation permet-il de développer le civisme?

RÉPONSES ANTICIPÉES

R1. Offrir un service communautaire, former des citoyens et créer un sentiment de responsabilisation et d'acceptation.

R2. Le rôle principal des groupes de service communautaire est de répondre à un besoin ou à une série de besoins au sein de la communauté.

R3. Le sentiment de responsabilisation permet à une personne de développer une attitude positive envers sa communauté et le rôle qu'elle joue dans cette communauté.

Point d'enseignement 3 **Décrire les types de groupes de service communautaire**

Durée : 10 min Méthode : Exposé interactif

Chaque fois que c'est possible, recourir à la discussion et à la définition élaborée par les cadets dans le PE 1 dans le présent PE.

TYPES DE GROUPES DE SERVICE COMMUNAUTAIRE

Les types de groupes de service communautaire sont très diversifiés; toutefois, on peut les classer en fonction de l'aspect sur lequel ils mettent l'accent et de leur sphère d'influence.

ASPECT ACCENTUÉ

Chaque groupe de service communautaire met l'accent sur différents aspects de la communauté, qu'il s'agisse d'un groupe de personnes ou d'un besoin au sein de la communauté. Certains groupes mettent l'accent sur un aspect, tandis que d'autres groupes le font sur plusieurs aspects.

Âge

L'un des aspects importants visé est les groupes d'âge. De nombreux groupes de service communautaire appuient les programmes pour la jeunesse, qu'il s'agisse de construire des terrains de jeu ou de parrainer des corps de cadets. Ces groupes peuvent appuyer des programmes pour les citoyens âgés, par exemple tondre leur pelouse ou les aider dans leurs besoins de soins de la santé.

Financement

Presque tous les groupes de service communautaire font des collectes de fonds, que ce soit pour eux-mêmes ou pour les autres. D'après le recensement de 2006, les Canadiens ont donné plus de 8.5 milliards de dollars aux oeuvres de charité enregistrées. Ce montant ne comprend pas les sommes utilisées pour acheter des produits de financement comme les biscuits et le chocolat, ni l'argent placé dans des contenants de dons.

Intérêt

De nombreux groupes de service communautaire ont été formés dans un but précis. L'un des domaines d'intérêt les plus courants est nourrir ceux qui en ont besoin, ce qui se fait normalement au moyen des soupes populaires et des banques d'alimentation.

Religion

Dans la plupart des religions, on a l'obligation d'aider ceux qui en ont besoin. De nombreux groupes religieux ont été formés pour permettre de remplir cette obligation et d'œuvrer dans tous les aspects visés.

Service

La raison d'être de certains groupes est tout simplement le service à la communauté. Les membres de Kin Canada (Association des clubs Kinsmen, Kinette et Kin) travaillent à l'amélioration de la qualité de vie au sein de leurs communautés en faisant la promotion du service, de la camaraderie, des valeurs positives et de la fierté nationale. Leur devise est : « Répondre au plus grand besoin de la communauté. »

Besoin particulier

Les groupes de service communautaire sont parfois formés pour répondre à un besoin particulier. La polio est une maladie dont les victimes principales sont des enfants; elle est très contagieuse et des milliers de personnes qui en ont été atteintes sont demeurées paralysées. La Marche des dix sous au Canada a été fondée en 1951 pour collecter des fonds en vue d'aider ceux qui sont atteints de la polio et la recherche d'un remède. En 1955, on a trouvé un vaccin et maintenant, la polio est susceptible de devenir seulement la deuxième maladie à avoir été officiellement éliminée. Maintenant que la polio ne constitue plus une menace, la Marche des dix sous permet d'aider les handicapés.

SPHÈRE D'INFLUENCE

La sphère d'influence d'un groupe de service communautaire correspond à la zone géographique où le groupe a ses opérations et où il exerce une influence.

Locale

La sphère d'influence de nombreux groupes a une portée locale. Parmi leurs programmes, on compte ceux qui sont instaurés dans les écoles, comme les petits déjeuners et le tutorat. Un corps de cadets peut aider sa communauté en nettoyant un parc ou en prenant part à la campagne du coquelicot de l'association locale des anciens combattants. Certains groupes aident leur communauté en prenant part à des activités comme la banque alimentaire, la soupe populaire ou les refuges pour les sans-abris.

Régionale

Les groupes régionaux offrent normalement aux groupes locaux leur expertise, en particulier pour les opérations et l'administration. Cela permet à un groupe local de se concentrer davantage sur le service communautaire et moins sur les aspects administratifs de son travail.

Nationale

De nombreux groupes nationaux sont axés sur la collecte de fonds et la sensibilisation aux besoins des communautés et la façon de les aider. La plupart des groupes locaux sont affiliés à un groupe national, normalement par l'intermédiaire d'un groupe régional, pour coordonner et administrer leurs opérations.

Tous les paliers de gouvernement possèdent des lois et des règlements auxquels les groupes de service communautaire doivent se conformer. Les organisations régionales et nationales aident couramment les organisations locales à comprendre ces lois et règlements et les aident à effectuer l'administration associée à leur conformité.

Internationale

Sur le plan international, les groupes ont des objectifs comme lutter contre la pauvreté et la maladie, sauver des espèces menacées d'extinction et répondre à d'autres besoins à l'échelle mondiale. De nombreux groupes effectuent des collectes de fonds qui seront utilisées dans des régions du monde qui en ont besoin. Comme dans le cas des groupes nationaux, ils mettent principalement l'accent sur la collecte de fonds et la sensibilisation.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 3

QUESTIONS

Q1. Lorsqu'on parle des groupes de service communautaire, qu'entend-on par aspect visé?

Q2. Lorsqu'on parle des groupes de service communautaire, qu'entend-on par sphère d'influence?

Q3. De quelle façon Les organisations régionales et nationales aident souvent les organisations locales :?

RÉPONSES ANTICIPÉES

R1. Chaque groupe de service communautaire met l'accent sur différents aspects de la communauté, qu'il s'agisse d'un groupe de personnes ou d'un besoin au sein de la communauté. Certains groupes mettent l'accent sur un aspect, tandis que d'autres groupes le font sur plusieurs aspects.

R2. La sphère d'influence d'un groupe de service communautaire correspond à la zone géographique où le groupe a ses opérations et où il exerce une influence.

R3. Les organisations régionales et nationales aident couramment les organisations locales à comprendre les lois et les règlements du gouvernement, et les aident à effectuer l'administration associée à leur conformité.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

La participation des cadets à la discussion de groupe et à l'élaboration d'une définition des groupes de service communautaire servira de confirmation de l'apprentissage de cette leçon.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

S.O.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

S.O.

OBSERVATIONS FINALES

Les groupes de service communautaire font partie intégrante de la communauté, qu'il s'agisse des communautés locale, régionale, nationale ou internationale. En encourageant les cadets à prendre part aux activités de ces groupes ou au moins en les mettant au courant de leur existence, on contribuera à améliorer leur connaissance à titre de citoyen. Cette connaissance leur permettra de devenir des citoyens actifs, de réaliser le but, la mission et la vision du programme des cadets et d'assumer leurs responsabilités en tant que citoyens.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

S.O.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

S.O.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

INSTRUCTION COMMUNE

ÉTOILE ARGENT

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 2

OCOM C301.01 – DISCUTER DES TROIS POUVOIRS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Durée totale : 60 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans l'A-CR-CCP-703/PG-002, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

Réviser l'annexe A et les instructions utilisées au PE 4. Modifier au besoin pour répondre aux besoins des cadets.

Photocopier les documents de cours se trouvant aux annexes B et C pour chaque cadet.

Créer des ensembles de fiches aide-mémoire se trouvant à l'annexe D, un ensemble par groupe. Il est recommandé d'utiliser du papier plus épais que le papier standard (p. ex., 450 g/m^2 [120 lb]) au lieu de (75 g/m^2 [20 lb]).

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

S.O.

APPROCHE

Un exposé interactif a été choisi pour les PE 1 à 3 pour présenter les trois pouvoirs du gouvernement du Canada.

Une activité en classe a été choisie pour le PE 4, parce que c'est une façon interactive de promouvoir les trois pouvoirs du gouvernement du Canada et de confirmer que les cadets ont saisi la matière.

INTRODUCTION

RÉVISION

S.O.

OBJECTIFS

À la fin de cette leçon, le cadet devrait avoir discuté des trois pouvoirs du gouvernement du Canada.

IMPORTANCE

Il est important que les cadets comprennent le mode de fonctionnement du gouvernement du Canada, son rôle, ses responsabilités, ses éléments et ses personnages. Ces connaissances les aideront à se faire leurs propres idées du civisme.

Point d'enseignement 1 **Discuter du pouvoir judiciaire du gouvernement du Canada**

Durée : 10 min Méthode : Exposé interactif

Distribuer le document de cours de l'annexe B, un document pour chaque cadet.

L'indépendance judiciaire constitue une pierre angulaire du système judiciaire canadien. Selon la constitution, le pouvoir judiciaire est séparé et indépendant des deux autres pouvoirs du gouvernement (le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif). L'indépendance judiciaire garantit que les juges prendront des décisions fondées exclusivement sur des faits et la loi sans aucune influence extérieure.

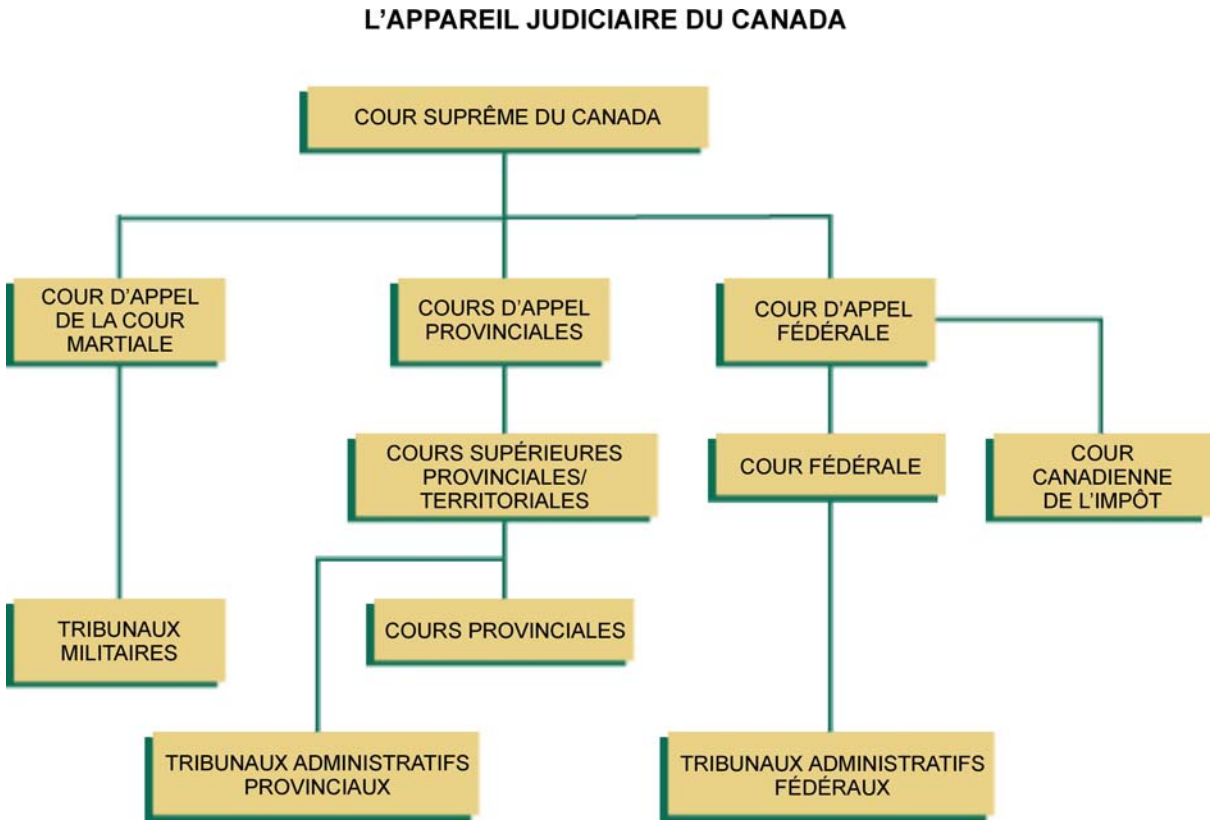

http://www.justice.gc.ca/fra/min-dept/pub/ajc-ccs/page3.html

Figure 1-2-1 Organigramme de l'organisation judiciaire du Canada

RÔLE

Le rôle du pouvoir judiciaire est d'interpréter les lois du pays.

RESPONSABILITÉS

La responsabilité principale du pouvoir judiciaire est d'assurer la primauté du droit.

La primauté du droit. Restriction de l'exercice arbitraire du pouvoir en le subordonnant à des lois bien définies et bien établies.

La primauté du droit signifie que tout le monde se soumet aux lois; que personne, peu importe son importance ou son pouvoir, n'est au-dessus des lois – qu'il s'agisse du gouvernement, du Premier ministre, de tout autre ministre, de la reine (ou du roi), du gouverneur général ou de tout lieutenant-gouverneur, du bureaucrate le plus influent, des forces armées, du Parlement même ou de toute législature provinciale. Aucun des ces groupes, personnes ou organisations n'a un autre pouvoir que celui qui leur est accordé par la loi.

Essentiellement, le pouvoir judiciaire détermine si une personne est innocente ou coupable.

COMPOSANTES

Le pouvoir judiciaire du gouvernement du Canada est constitué des deux composantes principales suivantes : les cours et les juges qui les président.

Tribunaux

La Cour suprême du Canada est la cour générale d'appel du Canada. C'est elle qui prend les décisions finales concernant les questions constitutionnelles et des catégories définies d'importants cas de droit civil et criminel. Elle traite les appels des décisions prises par les cours d'appel provinciales. La Cour suprême interprète la constitution écrite; par conséquent, elle définit les limites du pouvoir des gouvernements fédéral et provinciaux.

Les cours fédérales traitent de certaines questions de juridiction fédérale; cour d'appel pour les tribunaux territoriaux et les décisions des groupes d'études, des commissions et des tribunaux fédéraux.

Les cours provinciales s'occupent de l'administration générale du droit civil et criminel qui n'est pas directement de la juridiction fédérale ou militaire.

Les cours militaires sont responsables de l'administration de la justice pour le personnel militaire et civil soumis à son autorité en vertu du *Code de discipline militaire*.

Juges

La Cour suprême du Canada est composée de neuf juges, dont trois doivent provenir du barreau du Québec. Les juges sont nommés par le gouverneur général, selon le conseil du cabinet national, et ils sont en fonction jusqu'à 75 ans.

Les juges des cours fédérale et provinciales, à partir des cours de comté, à l'exception des tribunaux des successions en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, sont nommés par le gouvernement fédéral. Les juges servent jusqu'à ce qu'ils aient 75 ans (70 ans dans certaines juridictions provinciales).

Les officiers militaires qui ont été avocats pendant au moins dix années à la barre d'une province ou d'un territoire peuvent être nommés juge militaire. Les juges militaires servent normalement pendant une période de cinq années qui peut être renouvelée.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

QUESTIONS

Q1. Nommer la cour la plus importante du Canada.

Q2. Définir la primauté du droit.

Q3. Les juges peuvent servir jusqu'à quel âge?

RÉPONSES ANTICIPÉES

R1. La Cour suprême du Canada.

R2. Restriction de l'exercice arbitraire du pouvoir en le subordonnant à des lois bien définies et bien établies.

R3. Les juges peuvent servir jusqu'à l'âge de 75 ans (70 ans dans certaines juridictions provinciales).

Point d'enseignement 2 **Discuter du pouvoir exécutif du gouvernement du Canada**

Durée : 10 min Méthode : Exposé interactif

Consulter l'annexe B.

RÔLE

Le sénateur Eugène A. Forsey décrit le gouvernement dans son oeuvre *Les Canadiens et leur système de gouvernement*. Il écrit ce qui suit : « Dans les démocraties, les gouvernements sont élus par les passagers pour diriger le navire de la nation. On s'attend à ce qu'ils gardent le cap, à ce qu'ils fassent en sorte que le voyage soit fructueux et à ce qu'ils soient prêts à être jetés par-dessus bord s'ils échouent. »

Cette définition traduit le sens original du mot « gouvernement », dont les racines grecques et latines signifient « gouverner (au sens de piloter) ».

RESPONSABILITÉS

Le gouverneur général gouverne par l'intermédiaire de cabinet, dont la tête est le premier ministre. Le pouvoir exécutif est responsable de créer des politiques et des lois qui permettront d'assurer le maintien de « la paix, l'ordre et la bonne gouvernance. »

COMPOSANTES

Le pouvoir exécutif du gouvernement du Canada renferme plusieurs composantes interreliées, le souverain (la reine ou le roi), le représentant du souverain (le gouverneur général), le premier ministre du souverain (le premier ministre) et les ministres du souverain (le cabinet).

La reine (le roi)

La reine (ou le roi) est à la tête de l'État du Canada. La *Loi constitutionnelle de 1867* renferme la disposition suivante : « À la reine (au roi) continueront d'être et sont par le présent (acte) attribués le gouvernement et le pouvoir exécutifs du Canada ». C'est le chef de l'État (ou son représentant) qui convoque le Parlement; aucun corps législatif canadien ne peut prendre sur lui de le faire. Aucun projet de loi ne devient loi s'il n'obtient pas la « sanction royale ». Le souverain a, en certaines occasions, sanctionné personnellement des lois fédérales, mais, habituellement, celles-ci le sont par le gouverneur général.

Sanction royale. Un représentant de la Couronne approuve un projet de loi adopté par la Chambre et le Sénat.

Le Gouverneur général

La reine (le roi) est représentée par le gouverneur général. La reine (le roi) nomme le gouverneur général d'après les recommandations du premier ministre. Le gouverneur général normalement demeure en fonction pendant cinq ans, et ce terme peut être prolongé. Le gouverneur général a le droit de consulter ses ministres, de les encourager ou de les avertir, mais dans presque tous les cas, il agit d'après le conseil des ministres. Dans de rares occasions, le gouverneur général a agi sans consulter les ministres ou à l'encontre de leur conseil.

Le premier ministre

Le Premier ministre est le chef du gouvernement. Il est nommé par le gouverneur général. Habituellement, la nomination est automatique. Si l'Opposition remporte plus de la moitié des sièges à des élections générales ou si le gouvernement est battu en Chambre, ce qui entraîne sa démission collective, le gouverneur général doit demander au chef de l'Opposition de former un nouveau gouvernement. En règle générale, le premier ministre est député à la Chambre des communes (mais la fonction a déjà, à deux reprises, été occupée par un sénateur). Même si un non-député peut être premier ministre, selon la coutume, il lui faut se faire élire dans le plus bref délais. Un premier ministre qui perd son siège aux élections peut rester en fonction tant que son parti a un appui suffisant à la Chambre, encore qu'il doive, selon les coutumes, gagner un siège dès que possible.

Le cabinet

Le Cabinet est le groupe de travail du gouvernement. Ses membres sont nommés par le gouverneur général, sur recommandation du premier ministre. La coutume veut que presque tous les membres du Cabinet fassent partie de la Chambre des communes (les autres sont membres du Sénat) ou y obtiennent un siège dans un délai raisonnable. Depuis la Confédération, seules quelques personnes qui n'étaient ni députés ni sénateurs ont, à l'occasion, été nommées ministres. Mais elles ont dû obtenir un siège de député ou de sénateur dans un délai raisonnable ou remettre leur démission.

Les membres du Cabinet, normalement appelés ministres (p. ex., le ministre de l'Environnement), sont à la tête des divers ministères (p. ex., Finances, Défense nationale, Conseil du Trésor et Affaires étrangères) du gouvernement. Le Cabinet compte normalement de 20 à 40 membres.

Le Cabinet est responsable de la plus grande partie de la législation. Bien que tout membre de l'un des deux chambres peut proposer un projet de loi (une ébauche de loi), le Cabinet possède le pouvoir exclusif de préparer et de mettre en place des projets de loi concernant la dépense des fonds publics ou l'imposition de taxes.

Les membres du Cabinet doivent rendre compte collectivement à la Chambre des communes sur la politique et les actions prises par le Cabinet dans son ensemble. Si un ministre n'est pas d'accord avec une politique ou une mesure en particulier du gouvernement, il doit l'accepter et, au besoin, la défendre, ou démissionner du Cabinet. C'est ce qu'on appelle : « la responsabilité collective du Cabinet »; il s'agit d'un principe fondamental de notre forme de gouvernement.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2

QUESTIONS

Q1. Quelles sont les responsabilités du pouvoir exécutif du gouvernement du Canada?

Q2. Qui est le chef d'État du Canada?

Q3. Qui est le chef du gouvernement du Canada?

RÉPONSES ANTICIPÉES

R1. Le pouvoir exécutif est responsable de créer des politiques et des lois qui permettront d'assurer le maintien de « la paix, l'ordre et la bonne gouvernance ».

R2. La reine (le roi).

R3. Le premier ministre.

Point d'enseignement 3 **Discuter du pouvoir législatif du gouvernement du Canada**

Durée : 10 min Méthode : Exposé interactif

Se reporter à l'annexe B.

RÔLE

Le rôle du pouvoir législatif du gouvernement du Canada est d'établir les lois du pays.

RESPONSABILITÉS

Le pouvoir législatif a une responsabilité devant les électeurs. Les membres du Sénat représentent leur province ou territoire (ou, dans un cas, leur division). Les membres de la Chambre des communes représentent leur district électoral, aussi appelé circonscription ou comté.

ÉLÉMENTS

Le pouvoir législatif, au fédéral, est appelé Parlement et est constitué de deux chambres, le Sénat et la Chambre des communes.

Le Sénat est aussi appelé la chambre rouge, et la Chambre des communes, la chambre verte, en raison de la couleur du décor de ces chambres (le tapis, le revêtement des sièges et les rideaux).

Le Sénat

Le Sénat compte normalement 105 membres :

- 24 membres des Maritimes :
  - 10 de la Nouvelle-Écosse,
  - 10 du Nouveau-Brunswick,
  - 4 de l'Île-du-Prince-Édouard;
- 24 du Québec (division),
- 24 de l'Ontario (division),
- 24 des provinces de l'Ouest (division) :
  - 6 du Manitoba,
  - 6 de la Saskatchewan,
  - 6 de l'Alberta,

- 6 de la Colombie-Britannique;
- 6 de Terre-Neuve-et-Labrador,
- 1 du Territoire du Yukon,
- 1 des Territoires du Nord-ouest,
- 1 du Nunavut.

Des dispositions prévoient la création de postes supplémentaires de sénateurs, soit quatre ou huit. Ils représentent leur division; un ou deux sénateurs du Québec, de l'Ontario, des Maritimes et des provinces de l'Ouest. On a recouru à ces dispositions une seule fois, en 1990, pour faire adopter la taxe sur les produits et services (TPS).

Les sénateurs sont nommés par le gouverneur général, sur recommandation du premier ministre. À moins qu'ils ne démissionnent, les sénateurs demeurent en poste jusqu'à ce qu'ils aient 75 ans.

Le Sénat peut créer n'importe quel projet de loi, sauf ceux qui ont trait aux dépenses des fonds publics et à l'imposition de taxes. Il peut modifier ou rejeter tout projet de loi. Il peut rejeter tout projet de loi, aussi souvent qu'il le juge approprié. Un projet de loi ne peut pas être adopté tant qu'il n'a pas été approuvé par le Sénat.

En théorie, ce pouvoir est considérable, mais en réalité, le Sénat rejette rarement un projet de loi que la Chambre des communes a adopté, et il a très rarement insisté sur un amendement que la Chambre des communes a rejeté. Dans d'autres cas, le Sénat n'a pas approuvé certains projets de loi avant la fin de la session, les empêchant ainsi d'être adoptés.

La plupart des amendements faits par le Sénat aux projets de loi qui ont été adoptés par la Chambre des communes ont trait à des clarifications ou des simplifications du projet de loi, et ils sont presque toujours acceptés par la Chambre des communes. La tâche principale du Sénat est accomplie par ses comités, qui révisent le projet de loi article par article. Le Sénat entend des témoignages, souvent de taille, des groupes et des personnes pour qui le projet de loi révisé aurait des conséquences. Le travail de comité est efficace, parce que le Sénat compte de nombreux membres qui possèdent des connaissances spécialisées et de nombreuses années d'expérience en affaires et dans les domaines juridique et administratif. Les membres du Sénat ont déjà compté d'anciens ministres, d'anciens premiers ministres des provinces, d'anciens maires, d'éminents avocats et des agriculteurs d'expérience.

Au cours des dernières décennies, le Sénat a mené d'importantes enquêtes publiques concernant des questions liées aux soins de la santé, à la sécurité et à la défense nationale, aux affaires autochtones, aux pêches et aux droits de la personne. Ces enquêtes ont permis de produire des rapports qui ont mené à des changements de lois ou de politiques du gouvernement. Le Sénat effectue normalement ce type de travail à des coûts moindres que les commissions royales ou les commissions d'étude, parce que ses membres sont déjà rémunérés et qu'il a déjà à sa disposition du personnel à temps plein.

La Chambre des communes

La Chambre des communes est le principal corps législatif de notre pays. Pour chacune des 308 circonscriptions électorales (en 2008), le candidat qui obtient le plus grand nombre de votes est élu à la Chambre des communes, même si son pourcentage de votes est inférieur à la moitié du total. Le nombre de comtés électoraux peut être modifié après chaque recensement général (normalement effectué tous les cinq ans), conformément à la constitution et à la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*, qui attribue les sièges parlementaires grossièrement en fonction de la population. Chaque province doit compter au moins le même nombre de membres à la Chambre des communes que celui qu'elle avait au Sénat avant 1982. La dimension des districts électoraux varie quelque peu, selon les limites prescrites. Les membres conservent

leur siège jusqu'à ce qu'ils démissionnent, ce qui donne lieu normalement à une élection partielle, ou jusqu'à ce que des élections générales soient déclarées.

La Chambre des communes peut créer tout projet de loi; toutefois, seuls les membres du Cabinet peuvent créer des projets de loi qui ont trait aux dépenses des fonds publics ou à l'imposition de taxes. Elle peut modifier ou rejeter tout projet de loi. Elle peut rejeter tout projet de loi, aussi souvent qu'elle le juge approprié. Un projet de loi ne peut pas être adopté tant qu'il n'a pas été approuvé par la Chambre des communes.

L'une des fonctions démocratiques essentielles du pouvoir législatif est la période des questions orales. Chaque jour où la Chambre siège, une période de questions a lieu; les membres (surtout de l'opposition) posent alors des questions aux ministres sur les actions et les politiques du gouvernement. Il s'agit normalement d'une période de 45 minutes très animée, et elle constitue une partie importante du processus qui vise à obliger le gouvernement à être responsable et à rendre des comptes. Elle est ouverte au public, qui peut y assister en prenant place aux balcons publics. On peut aussi effectuer des réservations, par l'intermédiaire d'un membre du Parlement, concernant un siège faisant face à son député au balcon des membres. La période des questions est aussi diffusée sur la Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC), sur les réseaux importants de télévision et sur le Web.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 3

QUESTIONS

Q1. Quel est le rôle du pouvoir législatif du gouvernement du Canada?

Q2. Comment devient-on sénateur?

Q3. Indiquez l'une des fonctions démocratiques essentielles remplies par le pouvoir législatif?

RÉPONSES ANTICIPÉES

R1. Le rôle du pouvoir législatif du gouvernement du Canada est d'établir les lois du pays.

R2. Les sénateurs sont nommés par le gouverneur général, sur recommandation du premier ministre.

R3. La période des questions orales, qui constitue une partie importante du processus qui vise à obliger le gouvernement à être responsable et à rendre des comptes.

Point d'enseignement 4 — **Les cadets doivent participer à l'activité *Le jeu du pouvoir politique***

Durée : 20 min — Méthode : Activité en classe

Réviser les instructions sur l'activité qui se trouvent à l'annexe A. Si on modifie l'activité pour répondre aux besoins des cadets, il faudra modifier les instructions suivantes au besoin.

Les cadets doivent être divisés en groupes de quatre à huit personnes.

Donner un ensemble de fiches aide-mémoire à chaque groupe.

ACTIVITÉ

OBJECTIF

L'objectif de cette activité est de permettre aux cadets d'identifier la fonction des divers éléments du gouvernement.

RESSOURCES

- La feuille de l'activité *Le jeu du pouvoir politique* (annexe C),
- les fiches aide-mémoire *Le jeu du pouvoir politique* (créées à partir de l'annexe D).

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

S.O.

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ

1. Au besoin, diviser les cadets en groupes.
2. Distribuer les fiches aide-mémoire, un ensemble par groupe.
3. Demander aux cadets de s'interroger les uns les autres au sein de leur groupe (par exemple, demander « Qui est le chef d'État? »)
4. Après environ 10 minutes, distribuer la feuille d'activité.
5. Demander aux cadets de remplir la feuille d'activité.
6. À l'aide du corrigé (annexe E), discuter des réponses.

MESURES DE SÉCURITÉ

S.O.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 4

La participation des cadets à l'activité servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

La participation des cadets à l'activité *Le jeu du pouvoir politique* servira de confirmation de l'apprentissage de cette leçon.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

S.O.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

S.O.

OBSERVATIONS FINALES

La compréhension du fonctionnement du gouvernement du Canada, de ses rôles, ses responsabilités, ses éléments et ses membres par les cadets les aidera à se faire leur propre idée du civisme.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

La feuille de travail pour l'activité peut être utilisée telle quelle ou faire partie d'une activité plus approfondie conformément au document de référence C3-250.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

C3-042 Forsey, E. (2005). *Les Canadiens et leur système de gouvernement*. Extrait le 20 novembre 2006 du site http://www.parl.gc.ca/information/library/idb/forsey/PDFs/Les_Canadiens_et_leur_systeme-6ed.pdf.

C3-250 Patrimoine canadien. (2008). *Activité 7 Le jeu du puissance politique*. Extrait le 14 février 2008 du site http://www.pch.gc.ca/special/gouv-gov/section2/activ7_f.pdf.

INSTRUCTION COMMUNE

ÉTOILE ARGENT

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 3

OCOM C301.02 – DISCUTER DES ÉVÉNEMENTS ACTUELS

Durée totale : 30 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans l'A-CR-CCP-703/PG-002, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

Lire, analyser et découper deux articles de nouvelles dans un quotidien. Photocopier chaque article pour chaque groupe comptant un maximum de six cadets.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

Au cours de la semaine précédant la leçon, les cadets doivent étudier un quotidien, lire différents types d'articles et évaluer leur portée et leurs conséquences possibles. Les cadets doivent aussi prendre connaissance des grands titres de l'actualité diffusés à la télévision, à la radio ou sous forme de fichiers balados.

APPROCHE

La discussion de groupe a été choisie pour cette leçon parce qu'elle permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs et de partager leurs connaissances, leurs expériences, leurs opinions et leurs sentiments à propos des événements actuels. Cela aide à établir de bons rapports en permettant à l'instructeur d'évaluer les réponses des cadets d'une façon non menaçante tout en aidant à approfondir leurs idées. Une discussion de groupe aide aussi les cadets à améliorer leurs aptitudes à écouter et à se développer en tant que membres d'une équipe.

INTRODUCTION

RÉVISION

S.O.

OBJECTIFS

À la fin de la présente leçon, le cadet devrait avoir discuté des événements actuels.

IMPORTANCE

Le fait de discuter des événements actuels aidera les cadets à intégrer l'information et les idées. C'est un exercice qui permet aux participants visés de développer leurs compétences cognitives et un sens de civisme

proactif (OAIC 11-03, *Mandat du programme des cadets*). Il est important que les cadets soient au courant des événements actuels : ainsi que de la nature, de la portée et des conséquences possibles de ces événements. En discutant de ces événements et en les analysant, les cadets seront en mesure de réfléchir à leur pertinence possible.

Point d'enseignement 1 — **Demander au cadet, en tant que membre d'un groupe, d'analyser les détails de deux articles de nouvelles**

Durée : 10 min — Méthode : Discussion de groupe

L'objectif de la discussion de petit groupe est d'amener le groupe à dresser la liste des conséquences possibles des événements actuels, à l'aide des conseils pour répondre aux questions ou animer la discussion, et des questions suggérées fournies.

1. Diviser les cadets en groupes d'au plus six personnes.
2. Donner les deux articles de nouvelles à chaque groupe.
3. Rédiger les questions suggérées suivantes pour la discussion sur un tableau blanc, un tableau de papier ou un transparent.
4. Demander à chaque groupe de choisir un animateur.
5. Demander aux cadets d'analyser les détails suivants dans les articles de nouvelles avec l'aide de l'animateur :
   - le type d'événement,
   - la portée de l'événement,
   - les conséquences possibles de l'événement.

DISCUSSION DE GROUPE

CONSEILS POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS OU ANIMER UNE DISCUSSION

- Établir les règles de base de la discussion, p. ex. : tout le monde doit écouter respectueusement; ne pas interrompre; une seule personne parle à la fois; ne pas rire des idées des autres; vous pouvez être en désaccord avec les idées, mais pas avec la personne; essayez de comprendre les autres, de la même façon que vous espérez qu'ils vous comprennent, etc.
- Asseoir le groupe dans un cercle et s'assurer que tous les cadets peuvent se voir mutuellement.
- Poser des questions qui incitent à la réflexion; en d'autres mots, éviter les questions à répondre par oui ou par non.
- Gérer le temps en veillant à ce que les cadets ne débordent pas du sujet.
- Écouter et répondre de façon à exprimer que le cadet a été entendu et compris. Par exemple, paraphraser les idées des cadets.
- Accorder suffisamment de temps aux cadets pour répondre aux questions.
- S'assurer que chaque cadet a la possibilité de participer. Une solution est de circuler dans le groupe et de demander à chaque cadet de donner une brève réponse à la question. Permettre aux cadets de passer leur tour, s'ils le souhaitent.
- Préparer des questions supplémentaires à l'avance.

QUESTIONS SUGGÉRÉES

Q1. De quel type d'événements les articles traitent-ils (p. ex., politique, catastrophe, sports, divertissement)?

Q2. Quelles personnes sont liées à ces événements?

Q3. À quel endroit les événements ont-ils eu lieu?

Q4. À quel moment les événements ont-ils eu lieu?

Q5. Quelle est la portée des événements (par exemple, locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale)?

Q6. Quelles sont les conséquences possibles de chaque événement?

D'autres questions et réponses seront soulevées au cours de la discussion en petit groupe. Cette discussion ne doit pas se limiter uniquement aux questions suggérées.

Renforcer les réponses proposées et les commentaires formulés pendant la discussion de groupe, en s'assurant que tous les aspects du point d'enseignement ont été couverts.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

La participation des cadets à la discussion de groupe servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

Point d'enseignement 2 — **Demander au cadet de réfléchir sur la pertinence (personnelle) de chaque événement analysé et de discuter des idées proposées**

Durée : 15 min — Méthode : Discussion de groupe

L'objectif de la discussion de groupe est d'inciter les cadets à réfléchir à la pertinence (personnelle) de chaque événement à l'aide des conseils pour répondre aux questions ou animer la discussion, et des questions suggérées fournies.

DISCUSSION DE GROUPE

CONSEILS POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS OU ANIMER UNE DISCUSSION

- Établir les règles de base de la discussion, p. ex. : tout le monde doit écouter respectueusement; ne pas interrompre; une seule personne parle à la fois; ne pas rire des idées des autres; vous pouvez être en désaccord avec les idées, mais pas avec la personne; essayez de comprendre les autres, de la même façon que vous espérez qu'ils vous comprennent, etc.
- Asseoir le groupe dans un cercle et s'assurer que tous les cadets peuvent se voir mutuellement.
- Poser des questions qui incitent à la réflexion; en d'autres mots, éviter les questions à répondre par oui ou par non.
- Gérer le temps en veillant à ce que les cadets ne débordent pas du sujet.
- Écouter et répondre de façon à exprimer que le cadet a été entendu et compris. Par exemple, paraphraser les idées des cadets.
- Accorder suffisamment de temps aux cadets pour répondre aux questions.
- S'assurer que chaque cadet a la possibilité de participer. Une solution est de circuler dans le groupe et de demander à chaque cadet de donner une brève réponse à la question. Permettre aux cadets de passer leur tour, s'ils le souhaitent.
- Préparer des questions supplémentaires à l'avance.

QUESTIONS SUGGÉRÉES

Q1. Ces événements actuels vous sont-ils utiles? Pourquoi ou pourquoi pas?

Q2. Ces événements auront-ils des répercussions sur votre famille? Pourquoi ou pourquoi pas? Dans l'affirmative, quels types de répercussion auront-ils sur votre famille?

Q3. Ces événements auront-ils des répercussions sur votre communauté? Pourquoi ou pourquoi pas? Dans l'affirmative, quels types de répercussion auront-ils sur votre communauté?

Q4. Ces événements auront-ils des répercussions sur votre province? Pourquoi ou pourquoi pas? Dans l'affirmative, quels types de répercussion auront-ils sur votre province?

Q5. Ces événements auront-ils des répercussions sur votre pays? Pourquoi ou pourquoi pas? Dans l'affirmative, quels types de répercussion auront-ils sur votre pays?

Q6. Ces événements auront-ils des répercussions sur la communauté internationale? Pourquoi ou pourquoi pas? Dans l'affirmative, quels types de répercussions auront-ils sur la communauté internationale?

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2

La participation des cadets à la discussion de groupe servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

La participation des cadets à la discussion sur les événements actuels servira de confirmation de l'apprentissage de cette leçon.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

S.O.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

S.O.

OBSERVATIONS FINALES

Pour pratiquer un civisme efficace, il faut savoir ce qui se passe dans sa communauté, sa province, son pays et dans le monde. En analysant les événements actuels, en y réfléchissant et en y discutant, les cadets peuvent mieux comprendre que même si des événements se passent à l'extérieur de leur communauté, cela ne signifie pas que ces événements n'auront pas de répercussions sur eux.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

Au PE 1, les cadets doivent être divisés en groupes de trois à six personnes.

Au PE 2, les cadets doivent être en un seul groupe.

Deux articles de nouvelle actuels doivent être choisis et chaque groupe doit analyser les mêmes articles.

Les articles de nouvelle choisis doivent être courts et représentés un niveau de pertinence variable pour les cadets.

Les sujets traités dans les articles de nouvelle ne doivent pas se pencher sur une association politique partisane, promouvoir ou appuyer toute confession religieuse ou tout système de croyances particulier ou prêter à la controverse, car ceux-ci pourraient nuire à la leçon.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

S.O.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

INSTRUCTION COMMUNE

ÉTOILE ARGENT

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 4

OCOM C301.03 – VISITER UN GROUPE DE SERVICE COMMUNAUTAIRE LOCAL

Durée totale :	90 min

AUCUN GUIDE PÉDAGOGIQUE N'EST FOURNI POUR LE PRÉSENT OCOM.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

INSTRUCTION COMMUNE

ÉTOILE ARGENT

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 5

OCOM C301.04 – PARTICIPER À UNE PRÉSENTATION DONNÉE PAR UN CONFÉRENCIER INVITÉ D'UN GROUPE DE SERVICE COMMUNAUTAIRE LOCAL

Durée totale :	60 min

AUCUN GUIDE PÉDAGOGIQUE N'EST FOURNI POUR LE PRÉSENT OCOM.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

INSTRUCTIONS POUR LE JEU DE PUISSANCE POLITIQUE

Activité 7

LE JEU DE PUISSANCE POLITIQUE

Buts :

Se familiariser avec :

- la hiérarchie et les rapports de pouvoir propres au régime politique canadien;
- les organes du gouvernement, le nom et le visage des grands personnages qui gouvernent le Canada, ses provinces et ses territoires; et
- le fait que certains éléments du gouvernement, comme le premier ministre et la Chambre des communes, ont plusieurs fonctions ou sous-groupes.

Sources suggérées :

Le Guide de la Chambre des communes du Canada inclus dans ce guide ou disponible à l'adresse suivante : *http://www.parl.gc.ca/information/about/process/house/guide/guide-f.htm*;

Les info-capsules dans ce guide.

L'Encyclopédie canadienne;

Les sites Web énumérés à la fin du guide;

les sites Web des gouvernements provinciaux et territoriaux;

Le site Web des Commissaires des territoires (*http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/nap/comm_f.html*).; et

Les sites Web des lieutenants-gouverneurs.

Directives

Cette activité a pour but de permettre aux utilisateurs de mieux connaître les rôles de certains éléments du gouvernement. Servez-vous de la «Grille de la hiérarchie du pouvoir» qui suit comme modèle de jeu de cartes ou comme une liste préliminaire pour un projet de recherche plus important. Nous vous invitons à créer une autre grille, semblable à la « Grille de la hiérarchie du pouvoir » afin d'étudier les responsabilités des différentes personnes et différents éléments du gouvernement.

1. Jeu de cartes

Créez un jeu de cartes à l'aide de la feuille d'activité «Grille de la hiérarchie du pouvoir». Ces cartes peuvent être utilisées de différentes façons (en ayant recours à une ou plusieurs méthodes selon le temps et les niveaux d'aptitude) afin de faire ressortir les rôles et les responsabilités des divers éléments du gouvernement.

Suggestions :

- Demandez aux élèves d'interroger les autres, par ex. :« Qui est notre chef d'État ? » « Quelle est la différence entre le corps exécutif et le corps législatif ? »
- Remettez aux élèves le deuxième tableau qui suit dont vous aurez préalablement enlevé soit les éléments ou leurs rôles. Combien de cases vides les élèves peuvent-ils remplir sans consulter leurs cartes ?
- Numérisez ou téléchargez des photos de la gouverneure générale, du Premier ministre, etc. et demandez aux utilisateurs de trouver la carte correspondante.
- Si vous comptez des artistes ou des caricaturistes en herbe parmi vos élèves, encouragez-les à créer des illustrations sur leur paquet de cartes.

2. Micro-recherche

Demandez aux élèves ou aux groupes (selon le temps disponible et les niveaux de connaissances des participants) de devenir des « experts » dans l'un des domaines précisés et de faire une présentation devant la classe (affiches, présentations, jeu de rôle). Pendant qu'ils écoutent la présentation, les autres élèves peuvent travailler sur la Grille de la hiérarchie du pouvoir.

Patrimoine canadien, 2008, Activité 7 Le jeu de puissance politique (page 29). Extrait le 14 février 2008 du site http://www.pch.gc.ca/special/gouv-gov/section2/activ7_f.pdf

Figure 1A-1 Feuille de l'activité *Le jeu du pouvoir politique*

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

LES TROIS POUVOIRS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

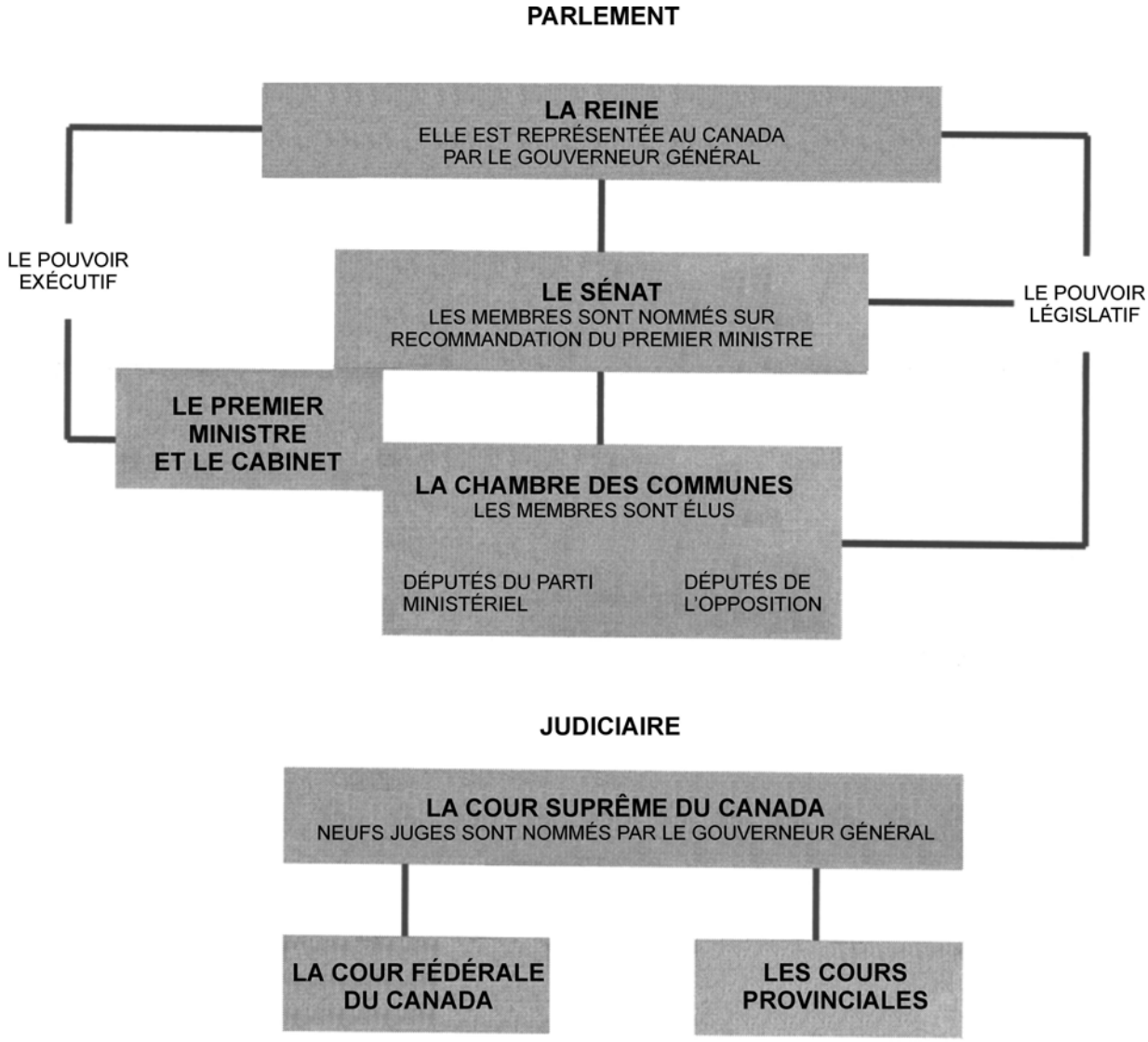

Directeur des cadets 3, 2008, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale

Figure 1B-1 Discuter des trois pouvoirs du gouvernement du Canada

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

FEUILLE DE L'ACTIVITÉ LE JEU DU POUVOIR POLITIQUE

Feuille d'activité

HIÉRARCHIE DU POUVOIR

ÉLÉMENT	RÔLES
Corps exécutif	
Corps législatif	
Tribunaux	
Monarque (la reine ou le roi)	
Gouverneur général	
Premier ministre	
Cabinet	
Sénat	
Chambre des communes	
Gouvernement ou parti au pouvoir	
Leader de l'opposition officielle	
Membres de l'opposition	
Cour suprême du Canada	
Cour fédérale du Canada	
Tribunaux provinciaux	

Les Canadiens et leur gouvernement : un Guide de ressources Qui commande ici ? Les rôles et les responsabilités des gouvernements et des institutions 33

Patrimoine canadien, 2008, Activité 7 Le jeu de puissance politique (page 31). Extrait le 14 février 2008 du site http://www.pch.gc.ca/special/gouv-gov/section2/activ7_f.pdf

Figure 1C-1 Feuille de l'activité *Le jeu du pouvoir politique*

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

PLIER ↓ ICI

Le pouvoir exécutif	exécute les lois du pays
Le pouvoir législatif	crée les lois du pays
Le pouvoir judiciaire	interprète les lois du pays

Étape 1 : Couper le long des lignes, sauf la ligne de pliage. Étape 2 : Plier à la ligne de pliage. Étape 3 : Coller ensemble les sections de moitié pliées.

PLIER ↓ ICI

Souverain (la reine ou le roi)	Chef d'État
Le gouverneur général	remplit le rôle de chef d'État; assume les responsabilités du souverain
Premier ministre	Chef du gouvernement (Chef du parti [ou de la coalition de partis] qui compte le plus de membres à la Chambre des communes)

Étape 1 : Couper le long des lignes, sauf la ligne de pliage. Étape 2 : Plier à la ligne de pliage. Étape 3 : Coller ensemble les sections de moitié pliées.

PLIER ↓ ICI

Le Cabinet	suggère des lois fédérales; conseille le chef d'État en tant que Conseil privé du Canada
Le Sénat	Chambre haute du pouvoir législatif; membres nommés
Chambre des communes	Chambre basse du pouvoir législatif; membres élus

Étape 1 : Couper le long des lignes, sauf la ligne de pliage. Étape 2 : Plier à la ligne de pliage. Étape 3 : Coller ensemble les sections de moitié pliées.

PLIER ↓ ICI

Gouvernement/ Parti au pouvoir	groupe qui compte le plus grand nombre de membres élus d'un même parti politique
Chef de l'opposition	habituellement le chef du parti politique qui compte le deuxième nombre de sièges le plus élevé à la Chambre des communes
Députés de l'opposition	tous les membres élus du Parlement qui ne sont pas membres du parti au pouvoir

Étape 1 : Couper le long des lignes, sauf la ligne de pliage. Étape 2 : Plier à la ligne de pliage. Étape 3 : Coller ensemble les sections de moitié pliées.

PLIER ↓ ICI

Cour suprême du Canada	cour générale d'appel du Canada
Cour fédérale du Canada	cour qui traite de certaines questions de juridiction fédérale, et cour d'appel pour les tribunaux territoriaux et les décisions des groupes d'études, commissions ou tribunaux fédéraux.
Cours provinciales	administration générale du droit civil et du droit criminel

Étape 1 : Couper le long des lignes, sauf la ligne de pliage. Étape 2 : Plier à la ligne de pliage. Étape 3 : Coller ensemble les sections de moitié pliées.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

CORRIGÉ DE L'ACTIVITÉ *LE JEU DU POUVOIR POLITIQUE*

Fiche de réponse : GRILLE DE LA HIÉRARCHIE DU POUVOIR

ÉLÉMENT	RÔLE
Corps exécutif	exécute les lois du pays
Corps législatif	fait les lois de la nation
Tribunaux	interprète les lois du pays
Monarque (reine ou roi)	chef d'État
Gouverneur général	joue le rôle de chef d'État (assume les responsabilités du monarque)
Premier ministre	chef du parti (ou d'une coalition de partis) comptant le plus grand nombre de membres élus à la Chambre des communes
Cabinet	propose des lois fédérales; conseille le chef d'État en sa qualité de Conseil privé du Canada
Sénat	chambre haute du corps législatif; ses membres sont nommés
Chambre des communes	chambre basse du corps législatif; ses membres sont élus
Gouvernement/parti au pouvoir	habituellement le plus grand groupe de membres élus appartenant au même parti politique
Leader de l'opposition officielle	généralement le chef du parti comptant le deuxième plus grand nombre de députés à la Chambre des communes
Membres de l'opposition	tous les députés élus, à l'exclusion du parti au pouvoir
Cour suprême du Canada	cour d'appel générale pour le Canada
Cour fédérale du Canada	tribunal chargé de statuer sur certaines questions relevant de la compétence fédérale; également une cour d'appel des tribunaux territoriaux et des décisions d'offices, de commissions et d'autres tribunaux fédéraux
Tribunaux provinciaux	administration générale du droit civil et criminel

Patrimoine canadien, 2008, Activité 7 Le jeu de puissance politique (page 32). Extrait le 14 février 2008 du site http://www.pch.gc.ca/special/gouv-gov/section2/activ7_f.pdf

Figure 1E-1 Corrigé de l'activité *Le jeu du pouvoir politique*

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC